

Le Tribunal des Mots : accusés (de la langue française), levez-vous !

Vous pouvez désormais porter plainte contre ces mots qui vous agacent, ces tics verbaux qui polluent les conversations, ces usages que vous trouvez inélégants. Avec « Papier Machine », vous êtes invités à rendre la justice (justesse ?) lexicale dans un procès inédit. Au Rideau à Bruxelles.

🔒 Article réservé aux abonnés



Valentine Bonomo et Lucie Combes, du projet « Papier Machine », seront rejointes, sur la scène du Rideau, par Axel Cornil et Lea Tarral. - Bertrand Gaudillere / item



Journaliste au pôle Culture

Par **Catherine Makereel** ([/3773/dpi-authors/catherine-makereel](#))

Publié le 5/06/2024 à 18:47 | Temps de lecture: 4 min 🕒

Il y a Antoinette qui porte plainte pour usage abusif du mot authenticité utilisé à toutes les sauces. « L'authenticité fait vendre. On la sur-joue. Le *story-telling* fait d'elle une star. Résultat ? Elle se la pète, se prend pour le terroir, s'affiche comme totem. Ou comment nuire à la bonne bouffe, simple, basique. » Toujours dans le registre gastronomique, David intente un procès à partir sur. Le libraire s'insurge : « A la limite, on part sur Paris, mais on ne part pas sur une côte de bœuf, ça n'a pas de sens. »

De son côté, Babylone, qui travaille dans un foyer de jeunes placés, introduit une procédure contre *çam'atrauma*. Plus précisément, elle demande à faire appel au tribunal du discours contemporain concernant l'affaire de l'excès d'usage du mot trauma, et son dérivé *çam'atrauma*. « Certains pourraient sans doute souligner l'importance de pouvoir nommer la trace laissée par des expériences douloureuses. Impossible d'en disconvenir. Mais peut-on vraiment loger ensemble un « j'ai fait une intoxication aux moules, *çam'atrauma* » et un « j'ai traversé deux continents à pied, en passant par la Libye, *çam'atrauma* » (le plus souvent non exprimé comme tel) ? Je n'aime pas me faire rabat-joie, mais, indépendamment de ma volonté, le trauma bat tous les records de rabat-joyeuseté. »

Quant à Delphine, elle verrait bien l'expression en même temps pourrir derrière les barreaux. Elle y voit une « expression de crevard, qui te dit souvent : “ j'entends bien... en même temps”, pour ne pas dire carrément mais, ou simplement : tu te tais de toute façon c'est moi qui ai raison ». Et vous, quels mots ou expressions aimeriez-vous voir comparaître sur le banc des accusés ? Au jour d'aujourd'hui ? Excessivement ? Du coup ? On va pas se mentir ? C'est trop bien ? On a tous nos bêtes noires : des tics verbaux qui font saigner nos oreilles, des usages de la langue que l'on juge fautifs ou inélégants, une sainte horreur d'anglicismes qui ont remplacé des idées qui se débrouillaient très bien en français (comme *wishfull thinking* au lieu de vœu pieux). Eh bien, sachez qu'il existe désormais un Tribunal des Mots, une cour de justice lexicale où l'on peut porter plainte ou, au contraire, demander un sursis. Où l'on peut déposer un témoignage à charge ou, à l'opposé, demander la réhabilitation d'un mot.

Le choix des mots

C'est au Rideau que ça se passe, à Ixelles, et c'est une initiative de *Papier Machine*. A l'origine, *Papier Machine* est une revue de création, une publication

qui paraît tous les six mois et dont chaque numéro se penche sur un mot étincelle qui génère toutes sortes de contributions. En parallèle, *Papier Machine* s'est récemment associé au Rideau pour lancer une réflexion sur le choix des mots, l'usage qu'on en fait, l'impact qu'ils ont. « Depuis mars dernier, au Rideau et sur ses réseaux sociaux, les gens peuvent remplir des procès-verbaux », explique Valentine Bonomo, cheville ouvrière, avec Lucie Combes, de *Papier Machine*. « On a reçu une trentaine de propositions, que l'on soumettra à la justice ce jeudi. Ce sera comme dans une salle d'audience où s'enchaînent les comparutions immédiates. » Il y aura une juge qui présente les mots à comparaître mais aussi des résumés d'enquête et les réquisitoires du procureur. « On donnera des éléments pour appuyer les plaintes ou s'y opposer. Le public peut se constituer en défense et préparer un plaidoyer. »

Dans ce procès, vous êtes donc tous et toutes témoins. Chacun peut être convoqué à la barre afin de prendre parti ou dénoncer les usages qui sont faits. « Il y aura plusieurs types de mots, précise Valentine Bonomo, qui ne veut pas trop en dévoiler à propos de ce simulacre de justice. « On a, par exemple, ce qu'on appelle des gros mots, comme liberté, confiance, du registre de l'utopie, que l'on peut défendre ou attaquer. Ou encore des mots comme saperlipopette ou gageure qui sont jugés par rapport à une sonorité ou un désaccord sur la prononciation. »

L'intention de ce Tribunal des Mots est double : réfléchir aux mots qui constituent notre quotidien mais aussi travailler les codes des sachants, de celles et ceux qui diffusent la connaissance. Dans la ligne d'un autre projet de *Papier Machine*, l'anticlopédisme – « une démarche clopinante à travers le savoir et ses codes, une entreprise de réaffectation des sciences a priori inadaptées à des sujets que l'on croyait circonscrits » – le Tribunal des Mots entend ici se réapproprier le vocabulaire de la justice, un jargon qui « peut sembler inaccessible au commun des mortels », souligne Valentine Bonomo. « L'idée est de ne plus avoir peur de ces mots, d'en jouer, avec un esprit décalé. »

Juger de l'accident

C'est comme ça que le Tribunal des Mots ouvre officiellement le grand procès de la langue. C'est ainsi que la justesse lexicale, soucieuse de justice, recours à *Papier Machine* pour se déclarer partie civile et nourrir un vaste dossier d'instruction. Et que chacun est invité à se prononcer, pour juger de l'accident, de la légitime défense ou de la préméditation, pour condamner ces mots au

mots au silence ou en promouvoir l'usage quotidien. Si vous n'êtes pas libre ce jeudi pour assister aux audiences sur la scène du Rideau, vous pouvez toujours vous rendre sur le site internet de l'association (www.papiermachine.be (www.papiermachine.be)) pour y remplir vos propres procès-verbaux, à charge ou à décharge. Et y découvrir les mots épinglés, suspects, coupables, récidivistes ou repentis.

Vous y croiserez notamment Top, pour lequel Arthur demande un sursis. « J'estime que nous avons bien trop vite condamné le mot top et, de facto, l'expression c'est top ! Ce mot n'a pas eu de pot alors que son efficacité, tant visuelle qu'auditive, a fait ses preuves. Rapide. Clair. » Ou encore *dance-floor* qui bénéficie de la présomption d'innocence : « Injustement supprimé de notre imaginaire collectif », remarque un contributeur anonyme. Henry, par contre, témoigne à charge contre transparence : « Le mot transparence sera désormais exclu du discours politique et réservé à désigner une des qualités des vitres (portes vitrées, fenêtres, etc.) qui permettent de voir de l'intérieur vers l'extérieur et vice-versa tandis que l'emploi de transparence dans le langage politique permet au contraire d'assombrir le discours et de noyer le poisson. Exemples : le processus sera transparent – la transparence est mon premier souci, etc. » Un emploi tout à fait d'actualité.

Le 6/6 au Rideau, 7a rue Goffart, 1050 Bruxelles.